

CONTRE

la maltraitance institutionnelle !

POUR

un traitement digne de nos personnes âgées !



EXIGEONS



LES MOYENS FINANCIERS NECESSAIRES POUR NOS EHPAD

Les luttes engagées par les salarié.e.s dans des EHPAD, privés comme publics, luttes relayées par les médias, ont placé ce sujet au cœur du débat public.

La France découvre l'indignité avec laquelle sont traitées les personnes âgées.

Les salarié-e-s dénoncent des conditions de travail déplorables et ne veulent pas être les complices d'une maltraitance institutionnelle.

Les luttes revendicatives des salarié-e-s ont ouvert une brèche dans le mur de l'austérité !

Le gouvernement a été obligé de réagir et une mission parlementaire « Flash EHPAD » a été décidée. Le 13 septembre 2017, cette commission parlementaire a donné son rapport sur l'état des lieux des conditions de travail des salariés, et de vie des résidents, et l'a intitulé : **«la France ne fait pas son devoir auprès des personnes âgées»**.

Le constat est accablant et rejoint l'analyse de la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale sur la prise en charge des résidents et des conditions de travail. Mais, attention, si ces députés nous disent ce que nous voulons entendre, leurs actes ne sont pas en concordance avec leurs discours : **il y manque l'attribution des moyens financiers !**

Pour que les objectifs prioritaires préconisés par cette commission parlementaire puissent se concrétiser et ainsi améliorer les conditions de travail dans nos EHPAD, il nous faudra exiger les moyens budgétaires nécessaires à attribuer à nos établissements.

En effet, sans augmentation de l'enveloppe budgétaire de chaque EHPAD, comment atteindre :

- ♦ l'objectif de « mieux reconnaître le métier d'aide-soignant-e et de valoriser leur statut » ?
- ♦ l'objectif de doter les EHPAD de personnel infirmier exerçant de nuit ?
- ♦ l'objectif d'augmenter les ratios : 1 ratio pour 1 résident.

Dans les EHPAD, comme ailleurs, les salariés sont agressés par la politique MACRON d'austérité budgétaire renforcée et par ses ordonnances de destruction des droits du travail.

Qu'ils soient EHPAD publics ou privés, tous sont financés en majeure partie par la Sécurité Sociale (prise en charge des soins) et par les Conseils Départementaux (prise en charge de la dépendance et une partie de l'hébergement). Or, avec les restrictions budgétaires décidées par le gouvernement MACRON – PHILIPPE, la Sécurité Sociale verrait ses dépenses amputées de 5 milliards et les collectivités territoriales de 3 milliards !!

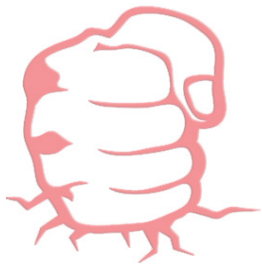
SI NOUS NE DIONS PAS STOP !



**Si nous ne luttons pas pour
obtenir d'autres choix,
cette politique d'austérité
se répercutera négativement
sur nos emplois
et nos conditions de travail !**

CE N'EST PLUS POSSIBLE !

Tous concernés
pour riposter à MACRON,
le responsable de l'austérité



Tous concernés pour riposter à MACRON, le destructeur du droit du travail

Que nous soyons fonctionnaires bénéficiant du Statut de la Fonction publique hospitalière, contractuels ou vacataires dans un EHPAD public, ou bien salariés dans un EHPAD privé (à but non lucratif ou à but lucratif) et relevant de la Convention Collective 51, nous allons tous être attaqués par nos directions d'établissement qui vont tenter de nous faire payer la note de l'austérité.

Elles voudront pour cela se servir des ordonnances MACRON qui ont prévu d'ouvrir la voie au démantèlement du Code du Travail (CT) et des Conventions Collectives Nationales (CCN) et ensuite aussi du statut de la FP, en faisant prévaloir l'accord d'entreprise (ou d'établissement) au détriment des normes de droit que sont le CT et les CCN afin d'imposer aux salarié.e.s un niveau de droits et garanties collectives beaucoup moins favorables que celles dont nous bénéficions actuellement.

Il est temps de passer à l'action

La CGT appelle les salariés à prendre très nombreux le chemin de l'action collective pour dire : « **Stop à l'injustice sociale !** ». Nous voulons les moyens humains et matériels pour bien nous occuper des personnes âgées résidant dans nos EHPAD !

Des pistes pour une action collective efficace

Obtenons la suppression de la taxe sur les salaires ! Acquittée par nos établissements, elle les prive de 4 milliards de ressources qui permettraient d'embaucher 80.000 salariés, dans les hôpitaux et les EHPAD !

Etablissons nos cahiers de revendications pour y inscrire nos besoins en personnels supplémentaires et en reconnaissance de nos qualifications !

Exigeons l'abrogation du décret du 21 décembre 2016 ! (décret relatif aux principes de tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des EHPAD).

Prenons contact et organisons nous avec la CGT pour que nos démarches et nos efforts de lutte puissent aboutir à des avancées et des succès pour l'amélioration de nos conditions de travail.

Construisons un réseau de luttes solidaires grâce à la CGT, et en faisant connaître aux salariés des autres EHPAD, notre cahier de revendications.

Luttons en commun avec les familles des résidents en nous adressant à chacun de nos Conseils Départementaux pour qu'ils refusent les restrictions budgétaires et réclament au contraire les moyens de mener une politique sociale digne de ce nom !